

DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

Le soussigné :

Monsieur Lambert Jerome

Propriétaire ou représentant de l'intégralité des parts composant le capital social de la société AB PLUS 183 avenue Achille Peretti 92.200 Neuilly sur seine.

Lequel envisage la transformation de la dite société en Société par actions simplifiée,

Décide, à l'unanimité, conformément aux dispositions des articles L 224-3 et L 223-43 du Code de commerce, de désigner :

La sas LFE2C AUDIT représentée par Monsieur PAULINO Frédéric

Commissaire aux comptes inscrit, en qualité de Commissaire à la transformation avec pour mission d'apprécier sous sa responsabilité la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers pouvant exister au profit d'associés ou de tiers, dans les conditions prévues à l'article L 224-3 du Code du commerce et de l'établissement du rapport sur la situation de la Société prévu par l'article L 223-43 du Code de commerce.

Fait Neuilly,
Le 30 Février 2025

AB PLUS

Mr Lambert Jerome pour la société

